

VILLE  
DE  
TOURNON-SUR-RHÔNE  
Ardèche



**PROCES - VERBAL N°13**

**DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**--oOo--**

**JEUDI 30 JUILLET 2015**

**19 HEURES**

Le trente juillet deux mille quinze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 23 juillet 2015, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Présents : M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LAURENT, M. BARBARY, Mme LONGUEVILLE, M. GAILLARD, Mme ANDRE, M. B FAURE, Adjoints - M. RIFFAULT, Mme CROZE, MM. SANCHEZ, GOUDARD, RISSOAN, Mme MALSERT, MM. CETTIER, DIZY, Mme JACOUTON, MM. DUMAS, NORET, Mme CROUZET, M. DAVID, Mme BURGUNDER.

Ont voté par procuration : Mmes CHANTEPY, FOURNIER, V FAURE, PARRIAUX, DANTRESSANGLE, SCHWANDER.

Absents : M. BENOIT, Mmes DE VETTOR, MEYSENQ, M. BARAILLER.

Le Conseil Municipal désigne Mme MALSERT, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

----

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015 est approuvé.

----

### **DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

. Conclusion d'un marché à procédure adaptée « Prestations de services d'assurance » pour le lot 1 Responsabilité civile, défense, recours et risques annexes - Protection juridique, avec PARIS NORD ASSURANCES de PARIS - Montant du marché : 7 545,96 € :

5 555,66 € TTC Garantie responsabilité civile

1 650,20 € TTC Garantie complémentaire Protection juridique

340,10 € TTC Garantie complémentaire Protection fonctionnelle

. Conclusion d'un marché à procédure adaptée « Prestations de services d'assurance » pour le lot 2 Flotte automobile et risques annexes, avec la SMACL de NIORT - Montant du marché : 13 454,14 € TTC pour une franchise de 1 000 € - Option 2 : tous risques - véhicules de 0 à 10 ans.

. Conclusion d'un marché à procédure adaptée « Prestations de services d'assurance » pour le lot 3 Tous risques expositions, avec SARRE ET MOSELLE de SARREBOURG - Montant du marché : 1 254,60 € TTC.

. Travaux de : V.R.D.- Terrassements- Bicouche - Lot 2 pour la mise en conformité et la rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy confiés à l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics de BOURG LES VALENCE - Montant du marché : 48 960,20 € HT.

. Travaux de : Bâtiments modulaires préfabriqués - Lot 3 pour la mise en conformité et la rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy confiés à l'Entreprise ALGECO LYON de MEYZIEU - Montant du marché : 148 377,00 € HT.

. Travaux de : Electricité - Lot 4 pour la mise en conformité et la rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy confiés à l'Entreprise GOJON SILETRA de TOURNON-SUR-RHONE - Montant du marché : 22 874,40 € HT.

. Travaux de : Plomberie-Dépose chauffage - Lot 5 pour la mise en conformité et la rénovation thermique de l'école Vincent d'Indy confiés à l'Entreprise SANIPAC de DAVEZIEUX - Montant du marché : 8 769,88 € HT.

. Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide des restaurants scolaires des communes du groupement de commandes et de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE, lot 1, avec SHCB de ST QUENTIN FALLAVIER - Prix unitaire du repas : 2,68 € HT, 2,83 € TTC.

. Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide des restaurants scolaires des communes du groupement de commandes et de l'accueil de loisirs sans hébergement de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE, lot 1, avec SHCB de ST QUENTIN FALLAVIER - Prix unitaire du repas : 2,68 € HT, 2,83 € TTC - Prix unitaire du pique-nique : 2,75 € HT 2,90 € TTC.

. Mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'une partie des parcelles cadastrées AV 537 et 723, à usage de jardin familial, au profit de M. Mansour GHRAIRI, à titre gracieux.

. Compte tenu du recours des époux GELINET à l'encontre de la décision du 26 février 2015 portant non-opposition à la déclaration préalable déposée par M. Nicolas MOULIN, désignation du cabinet d'avocats Philippe PETIT de LYON, afin de défendre les intérêts de la Commune dans le contentieux l'opposant à Mme et M. GELINET, devant le Tribunal Administratif de LYON.

Arrivée de M. BENOIT et de Mme DE VETTOR.

----

## **1 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE FACULTATIVE « MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET CONSEILS EN ENERGIE PARTAGES (MDE-EnR) » AUPRES DU SDE 07**

Arrivée de Mme CHANTEPY.

M. le Maire expose l'intérêt pour la Commune d'adhérer à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés (MDE-EnR) » auprès du SDE 07, ce qui lui permettrait de bénéficier notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adhérer au SDE 07 pour la compétence facultative « MDE-EnR » afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

M. le Maire explique que les deux points exposés aux membres du Conseil Municipal sont liés aux travaux d'aménagement de l'école Vincent d'Indy subventionnés comme suit :

. Etat - DETR	200 000 €,
. Département - Ardèche Durable	150 000 €.

La Ville recherche des aides complémentaires pour financer cet important investissement qui dépasse le million d'euros.

Il s'avère que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) a mis en place un système de valorisation des certificats d'économies d'énergie qui permet aux collectivités de valoriser leurs actions en matière d'économie d'énergie.

Pour bénéficier du financement du SDE 07, il faut préalablement adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés (MDE-EnR) » qui permet les services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

Il précise que cette compétence est transférée pour une durée minimale de 6 ans. La contribution s'élève à 0,40 € par habitant, soit 4 232 €/an.

Il ajoute que compte tenu des travaux qui vont être réalisés dans les bâtiments communaux, cette mesure est intéressante car la Commune n'a pas de ressources en interne pour étudier ces dossiers techniquement complexes. Cette adhésion permet à la Ville donc de bénéficier d'un support technique et administratif de la part du SDE 07 disposant du personnel compétent dans ce domaine.

Mme CROUZET précise que cela représente une dépense de près de 30 000 € (4 232 € sur 6 ans).

M. le Maire répond que les travaux concernés dépassent largement ce seuil puisqu'ils s'élèvent à plus de 40 % de l'investissement.

En réponse à Mme CROUZET qui se demande si cette adhésion n'est pas payée deux fois par le contribuable, M. le Maire indique qu'il s'agit d'un service complémentaire.

Mme CROUZET se questionne également sur la durée d'adhésion est de 6 ans, alors que la convention avec le SDE 07 est conclue pour 4 ans.

Mme ARNDT, Directrice Générale des Services, précise qu'il faut dissocier ces deux durées : l'une porte sur l'adhésion à la compétence MDE-EnR d'une durée de 6 ans et l'autre qui concerne la durée de cession des CEE.

M. le Maire indique que cette mission d'expertise ne sera pas utilisée uniquement pour l'école Vincent d'Indy mais aussi pour d'autres opérations à vocation d'économie d'énergie.

M. SANCHEZ demande quel sera le rôle du SDE 07.

M. le Maire indique que le dossier a été conçu par le maître d'œuvre de la Ville (Cabinet d'architectes L. BECHETOILLE et bureau d'études Fluides GIRUS).

Le SDE 07 accompagnera la Ville pour d'autres projets dont l'appui est essentiel pour l'ensemble des communes, notamment les communes rurales.

## **2 - CONVENTION SDE 07 - VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE ISSUS D'OPERATIONS REALISEES SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE**

La Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles.

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

M. le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la Commune souhaite valoriser avec le SDE 07 et notamment les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire Vincent D'Indy. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- . Foire : samedi 29 août, l'apéritif du Comité des Fêtes devrait avoir lieu à 12 h, Place Jean Jaurès,
- . Commission Plan Local d'Urbanisme : 2 septembre 2015 à 19 h,
- . Conseil Municipal : 24 septembre 2015 à 19 h,
- . Accueil des nouveaux arrivants : 26 septembre 2015 à 11 h 30. 373 invitations ont été envoyées.

-----

M. le Maire lève la séance à 19h20, après avoir souhaité de bonnes vacances à toutes et à tous.

\*\*\*\*\*

TOURNON-SUR-RHONE, le 31 juillet 2015

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**

